

Date convocation : 1^{er} juin 2023

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Quorum 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9JUN 2023**

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, BARDY Benoît, Muriel ROUCHOUSE

Excusés : GRANGE Yves, DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : Marie-Louise NAVEZ

Pierre DUPINAY arrive à 19h40

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202012-20230609-26090623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le crétet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



N° 26 090623

**OBJET : ELIMINATION DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

Madame le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète ; les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers Monde ou l'Europe de l'Est, etc...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Qui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Mme le Maire
- **DÉCIDE** de procéder à l'élimination de 80 ouvrages de la Bibliothèque Municipale dont la liste sera annexée à la présente délibération
- **CHARGE** Mme Geneviève CHAPUT, responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer la liste des ouvrages éliminés.

La secrétaire de séance
Marie-Louise NAVEZ

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus



Le Maire
Annick FLACHER